

le plaisir de la comédie, qui peut élever son cœur à Dieu? qui ose lui dire qu'il est là pour l'amour de lui, et pour lui plaire? qui ne craint pas, dans ces folles joies et dans ces folles douleurs, d'étouffer en soi l'esprit de prière, et d'interrompre cet exercice, qui, selon la parole de Jésus-Christ<sup>1</sup>, doit être perpétuel dans un chrétien, du moins en désir et dans la préparation du cœur? On trouvera dans les Pères toutes ces raisons, et beaucoup d'autres. Que si on veut pénétrer les principes de leur morale, quelle sévère condamnation n'y lira-t-on pas de l'esprit qui mène aux spectacles, où, pour ne pas raconter ici tous les autres maux qui les accompagnent, l'on ne cherche qu'à s'étourdir et à s'oublier soi-même pour calmer la persécution de cet inexorable ennui, qui fait le fond de la vie humaine depuis que l'homme a perdu le goût de Dieu?

13. Il est souvent défendu aux clercs d'assister aux spectacles, aux pompes, aux chants, aux réjouissances publiques; et il serait inutile d'en ramasser les réglemens, qui sont infinis. Mais, pour voir si le mal qu'on y remarque est seulement pour les ecclésiastiques, ou, en général, pour tout le peuple, il faut peser les raisons qu'on y emploie. Par exemple, nous lisons ce beau canon dans le troisième concile de Tours, d'où il a été transféré dans les Capitulaires de nos rois<sup>2</sup>: *Ab omnibus quæcumque ad aurium et oculorum pertineat illecebras, unde vigor animi emolliri posse credatur, quod de aliquibus generibus musicorum aliisque nonnullis rebus sentiri potest, Dei sacerdotes abstinere debent: quia per aurium oculorumque illecebras turba vitiorum ad animum ingredi solet.* C'est-à-dire: « Toutes les choses où se trouvent les attraites des yeux et des oreilles, par où l'on croit que la vigueur de l'âme puisse être amo- lie, comme on le peut ressentir dans certaines sortes de musique, et autres choses semblables, doivent être évitées par les ministres de Dieu; parce que, par tous ces attraites des oreilles et des yeux, une multitude de vices, *turba vitiorum*, a coutume d'entrer dans l'âme. » Ce canon ne suppose pas dans les spectacles, qu'il blâme, des discours ou des actions licencieuses, ni aucune incontinence marquée; il s'attache seulement à ce qui accompagne naturellement ces attraites, ces plaisirs des yeux et des oreilles: *OCULORUM ET AURIUM ILLECEBRAS*; qui est une mollesse dans les chants, et je ne sais quoi, pour les yeux, qui affaiblit insensiblement la vigueur de l'âme. Il ne pouvait mieux exprimer l'effet de ces réjouissances, qu'en disant qu'elles donnent

<sup>1</sup> Luc. I, XVIII.

<sup>2</sup> Conc. Tur. III, can. 7. Capitul. Bal. t. I, add. 3, chap. 71.

entrée à une troupe de vices: ce n'est rien, pour ainsi dire, en particulier; et s'il y fallait remarquer précisément ce qui est mauvais, souvent on aurait peine à le faire: c'est le tout qui est dangereux; c'est qu'on y trouve d'imperceptibles insinuations, des sentiments faibles et vicieux; qu'on y donne un secret appât à cette intime disposition qui ramollit l'âme et ouvre le cœur à tout le sensible: on ne sait pas bien ce qu'on veut, mais enfin on veut vivre de la vie des sens; et dans un spectacle où l'on n'est assemblé que pour le plaisir, on est disposé, du côté des acteurs, à employer tout ce qui en donne, et du côté des spectateurs à le recevoir. Que dirait-on donc des spectacles où, de propos délibéré, tout est mêlé de vers et de chants passionnés, et enfin de tout ce qui peut amollir un cœur? Cette disposition est mauvaise dans tous les hommes, l'attention qu'on doit avoir à s'en préserver ne regarde pas seulement les ecclésiastiques; et l'Église instruit tous les chrétiens en leurs personnes.

On dira que c'est pousser les choses trop avant, et que selon ces principes il faudrait trop supprimer de ces plaisirs et publics et particuliers qu'on nomme innocents. N'entrons point dans ces discussions, qui dépendent des circonstances particulières. Il suffit d'avoir observé ce qu'il y a de malignité spéciale dans les assemblées, où comme on veut contenter la multitude, dont la plus grande partie est livrée aux sens, on se propose toujours d'en flatter les inclinations par quelques endroits: tout le théâtre applaudit quand on les trouve; on se fait comme un point d'honneur de sentir ce qui doit toucher, et on croirait troubler la fête, si on n'était enchanté avec toute la compagnie. Ainsi, outre les autres inconvénients des assemblées de plaisir, on s'excite et on s'autorise, pour ainsi dire, les uns les autres par le concours des acclamations et des applaudissements, et l'air même qu'on y respire est plus malin.

Je n'ai pas besoin, après cela, de réfuter les conséquences qu'on tire en faveur du peuple des défenses particulières qu'on fait aux clercs, de certaines choses. C'est une illusion semblable à celle de certains docteurs qui rapportent les canons par où l'usure est défendue aux ecclésiastiques, comme s'ils portaient une permission au reste des chrétiens de l'exercer. Pour réfuter cette erreur il n'y a qu'à considérer où portent les preuves dont on s'appuie dans les défenses particulières que l'on fait aux clercs. On trouvera, par exemple, dans les canons de Nicée<sup>1</sup>, dans la décrétale de saint Léon<sup>2</sup>, dans les au-

<sup>1</sup> Can. XVII; t. II Concil. col. 38.

<sup>2</sup> Ep. III, univ. Ep. per Camp. etc. cap. III.

tres décrets de l'Église, que les passages de l'Écriture, sur laquelle on fonde la prohibition de l'usure pour les ecclésiastiques, regardent également tous les chrétiens: il faudra donc conclure, dès là, que l'on a voulu faire une obligation spéciale aux clercs de ce qui était d'ailleurs établi par les règles communes de l'Évangile: vous ne vous tromperez pas en tirant dans le même cas une conséquence semblable des canons où les spectacles sont défendus à tout l'ordre ecclésiastique; et le canon du concile de Tours, que nous avons rapporté, vous en sera un grand exemple.

14. On dit qu'il faut bien trouver un relâchement à l'esprit humain, et peut-être un amusement aux cours et au peuple. Saint Chrysostôme répond<sup>1</sup> que, sans courir au théâtre, nous trouverons la nature si riche en spectacles divertissans, et que d'ailleurs la religion et même notre domestique sont capables de nous fournir tant d'occupations où l'esprit se peut relâcher, qu'il ne faut pas se tourmenter pour en chercher davantage: enfin, que le chrétien n'a pas tant besoin de plaisir, qu'il lui en faille procurer de si fréquents et avec un si grand appareil. Mais si notre goût corrompu ne peut plus s'accommoder des choses simples, et qu'il faille réveiller des hommes gâtés par quelques objets d'un mouvement plus extraordinaire, en laissant à d'autres la discussion du particulier, qui n'est point de ce sujet, je ne craindrai point de prononcer qu'en tout cas il faudrait trouver des relâchements plus modestes, des divertissemens moins emportés. Pour ceux-ci, sans parler des Pères, il ne faut, pour les bien connaître, consulter que les philosophes. « Nous ne recevons, » dit Platon<sup>2</sup>, ni la tragédie ni la comédie dans notre ville. » L'art même qui formait un comédien à faire tant de différens personnages lui paraissait introduire dans la vie humaine un caractère de légèreté indigne d'un homme, et directement opposé à la simplicité des mœurs. Quand il venait à considérer que ces personnages, qu'on représentait sur les théâtres, étaient la plupart ou bas ou même vicieux, il y trouvait encore plus de mal et plus de péril pour les comédiens, et il craignait que « l'imitation ne les amenât insensiblement à la chose même<sup>3</sup>. » C'était saper le théâtre par le fondement, et lui ôter jusqu'aux acteurs, loin de lui laisser des spectateurs oisifs. La raison de ce philosophe était qu'en contrefaisant ou en imitant quelque

<sup>1</sup> Homil. XXXVII et XXXVIII, in Matt. n° 6, t. VII, pag. 422, 423.

<sup>2</sup> De Repub. lib. II, III.

<sup>3</sup> Ibid.

chose, on en prenait l'esprit et le naturel: on devenait esclave avec un esclave; vicieux avec un homme vicieux; et surtout, en représentant les passions, il fallait former au dedans celles dont on voulait porter au dehors l'expression et le caractère. Le spectateur entraînait aussi dans le même esprit: il louait et admirait un comédien qui lui causait ces émotions; ce qui, continue-t-il, n'est autre chose que « d'arroser de mauvaises herbes qu'il fallait laisser entièrement dessécher. » Ainsi, tout l'appareil du théâtre ne tend qu'à faire des hommes passionnés, et à fortifier « cette partie brute et déraisonnable, » qui est la source de toutes nos faiblesses. Il concluait donc à rejeter tout ce genre « de poésie voluptueuse, qui, » disait-il, est capable seule de corrompre les « plus gens de bien. »

15. Par ce moyen, il poussait la démonstration jusqu'au premier principe, et ôtait à la comédie tout ce qui en fait le plaisir, c'est-à-dire le jeu des passions. On rejette en partie sur les libertés et les indécences de l'ancien théâtre les invectives des Pères contre les représentations et les jeux scéniques. On se trompe, si on veut parler de la tragédie: car ce qui nous reste des anciens païens en ce genre-là (j'en rougis pour les chrétiens) est si fort au-dessus de nous en gravité et en sagesse, que notre théâtre n'en a pu souffrir la simplicité. J'apprends même que les Anglais se sont élevés contre quelques-uns de nos poètes, qui, à propos et hors de propos, ont voulu faire les héros galants, et leur font pousser à toute outrance les sentiments tendres. Les anciens, du moins, étaient bien éloignés de cette erreur, et ils renvoyaient à la comédie une passion qui ne pouvait soutenir la sublimité et la grandeur du tragique: et toutefois ce tragique, si sérieux parmi eux, était rejeté par leurs philosophes. Platon ne pouvait souffrir les lamentations des théâtres, qui « excitaient, dit-il<sup>1</sup>, et « flattaient en nous cette partie faible et plaintive, « qui s'épanche en gémissemens et en pleurs. » Et la raison qu'il en rend, c'est qu'il n'y a rien sur la terre ni dans les choses humaines, dont la perte mérite d'être déplorée avec tant de larmes. Il ne trouve pas moins mauvais qu'on flatte cette autre partie plus emportée de notre âme, où règnent l'indignation et la colère: car on la fait trop émue pour de légers sujets. La tragédie a donc tort, et donne au genre humain de mauvais exemples, lorsqu'elle introduit les hommes et même les héros ou affligés ou en colère, pour des biens ou des maux aussi vains que sont ceux de cette vie; n'y ayant rien, poursuit-il, qui doive véritablement toucher les âmes, dont

<sup>1</sup> De Rep. lib. III, X.

la nature est immortelle, que ce qui les regarde dans tous leurs états, c'est-à-dire, dans tous les siècles qu'elles ont à parcourir. Voilà ce que dit celui qui n'avait pas ouï les saintes promesses de la vie future, et ne connaissait les biens éternels que par des soupçons ou par des idées confuses : et néanmoins il ne souffre pas que la tragédie fasse paraître les hommes ou heureux ou malheureux par des biens ou des maux sensibles : « tout cela, dit-il<sup>1</sup>, n'est que corruption : » et les chrétiens ne comprendront pas combien ces émotions sont contraires à la vertu!

16. La comédie n'est pas mieux traitée par Platon que la tragédie. Si ce philosophe trouve si faible cet esprit de lamentation et de plainte que la tragédie vient émouvoir, il n'approuve pas davantage « cette pente aveugle et impétueuse à se laisser emporter par l'envie de rire<sup>2</sup>, » que la comédie remue. Ainsi la comédie et la tragédie, le plaisant de l'un et le sérieux de l'autre, sont également proscrits de sa république, comme capables d'entretenir et d'augmenter ce qu'il y a en nous de déraisonnable. D'ailleurs, les pièces comiques étant occupées des folies et des passions de la jeunesse, il y avait une raison particulière de les rejeter, « de peur, disait-il<sup>3</sup>, qu'on ne tomât dans l'amour vulgaire : » c'est-à-dire, comme il l'expliquait, dans celui des corps, qu'il oppose perpétuellement à l'amour de la vérité et de la vertu. Enfin aucune représentation ne plaisait à ce philosophe, parce qu'il n'y en avait point « qui n'excitât ou la colère, ou l'amour, ou quelque autre passion. »

17. Au reste, les pièces dramatiques des anciens, qu'on veut faire plus licencieuses que les nôtres, et qui l'étaient en effet jusqu'aux derniers excès dans le comique, étaient exemptes du moins de cette indécence qu'on voit parmi nous, d'introduire des femmes sur le théâtre. Les païens mêmes croyaient qu'un sexe consacré à la pudeur ne devait pas ainsi se livrer au public, et que c'était là une espèce de prostitution. Ce fut aussi à Platon une des raisons de condamner le théâtre en général<sup>4</sup>; parce que la coutume régulièrement ne permettant pas d'y produire les femmes, leurs personnages étaient représentés par des hommes, qui devaient, par conséquent, non-seulement prendre l'habit et la figure, mais encore exprimer les cris, les emportements et les faiblesses de ce sexe : ce que ce philosophe trouvait si indigne, qu'il ne lui eût fallu que cette raison pour condamner la comédie.

<sup>1</sup> De Rep. lib. x.

<sup>2</sup> Ibid. De Legib. lib. vii.

<sup>3</sup> De Rep. lib. x.

<sup>4</sup> Ibid. lib. iii.

18. Quoique Aristote son disciple aimât à le contredire, qu'une philosophie plus accommodante lui ait fait attribuer à la tragédie une manière, qu'il n'explique pas<sup>1</sup>, de purifier les passions en les excitant (du moins la pitié et la crainte), il ne laisse pas de trouver dans le théâtre quelque chose de si dangereux, qu'il n'y admet point la jeunesse pour y voir ni les comédies ni même les tragédies<sup>2</sup>, quoiqu'elles fussent aussi sérieuses qu'on le vient de voir; parce qu'il faut craindre, dit-il, les premières impressions d'un âge tendre que les sujets tragiques auraient trop ému. Ce n'est pas qu'on y jouât alors, comme parmi nous, les passions des jeunes gens : nous avons vu à quel rang on les reléguait; mais c'est en général, que des pièces d'un si grand mouvement remuaient trop les passions, et qu'elles représentaient des meurtres, des vengeances, des trahisons et d'autres grands crimes dont ce philosophe ne voulait pas que la jeunesse entendît seulement parler, bien loin de les voir si vivement représentés et comme réalisés sur le théâtre.

Je ne sais pourquoi il ne voulait pas étendre plus loin cette précaution. La jeunesse et même l'enfance durent longtemps parmi les hommes : ou plutôt on ne s'en défait jamais entièrement : quel fruit, après tout, peut-on se promettre de la pitié ou de la crainte qu'on inspire pour les malheurs des héros, si ce n'est de rendre à la fin le cœur humain plus sensible aux objets de ces passions? Mais laissons, si l'on veut, à Aristote cette manière mystérieuse de les purifier, dont ni lui ni ses interprètes n'ont su encore donner de bonnes raisons : il nous apprendra du moins qu'il est dangereux d'exciter les passions qui plaisent; auxquelles on peut étendre ce principe du même philosophe<sup>3</sup>, que « l'action suit de près le discours, et qu'on se laisse aisément gagner aux choses dont on aime l'expression : » maxime importante dans la vie, et qui donne l'exclusion aux sentiments agréables qui font maintenant le fond et le sujet favori de nos pièces de théâtre.

19. Par un principe encore plus universel, Platon trouvait tous les arts qui n'ont pour objet que le plaisir, dangereux à la vie humaine; parce qu'il vont le recueillant indifféremment des sources bonnes et mauvaises, aux dépens de tout et même de la vertu, si le plaisir le demande<sup>4</sup>. C'est encore un nouveau motif à ce philosophe pour bannir de sa république les poètes comiques, tragiques, épiques, sans épargner ce divin Homère,

<sup>1</sup> De Poet. cap. vi, vii.

<sup>2</sup> Pol. lib. vii, cap. xvii.

<sup>3</sup> Pol. lib. viii, cap. iv.

<sup>4</sup> De Rep. lib. ii, iii, x. De Leg. lib. ii, vii.

comme ils l'appelaient, dont les sentences paraissent alors inspirées : cependant Platon les chassait tous, à cause que, ne songeant qu'à plaire, ils étalent également les bonnes et les mauvaises maximes; et que sans se soucier de la vérité, qui est simple et une, ils ne travaillent qu'à flatter le goût et la passion, dont la nature est compliquée et variable. C'est pourquoi « il y a, dit-il<sup>1</sup>, une ancienne antipathie entre les philosophes et les poètes : » les premiers n'étant occupés que de la raison, pendant que les autres ne le sont que du plaisir. Il introduit donc les lois, qui à la vérité renvoient ces derniers avec un honneur apparent, et je ne sais quelle couronne sur la tête, mais cependant avec une inflexible rigueur, en leur disant<sup>2</sup> : Nous ne pouvons endurer ce que vous criez sur vos théâtres, ni dans nos villes écouter personne qui parle plus haut que nous. Que si telle est la sévérité des lois politiques, les lois chrétiennes souffriront-elles qu'on parle plus haut que l'Évangile? qu'on applaudisse de toute sa force, et qu'on attire l'applaudissement de tout le public à l'ambition, à la gloire, à la vengeance, au point d'honneur, que Jésus-Christ a proscrit avec le monde, ou qu'on intéresse les hommes dans des passions qu'il veut éteindre? Saint Jean crie à tous les fidèles et à tous les âges<sup>3</sup> : « Je vous écris, pères, et à vous, vieillards; je vous écris, jennes gens; je vous écris, enfants; chrétiens, tant que vous êtes, n'aimez point le monde; car tout y est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie. » Dans ces paroles, et le monde, et le théâtre qui en est l'image, sont également réprouvés : c'est le monde, avec tous ses charmes et toutes ses pompes, qu'on représente dans les comédies. Ainsi, comme dans le monde, tout y est sensualité, curiosité, ostentation, orgueil; et on y fait aimer toutes ces choses, puisqu'on ne songe qu'à y faire trouver du plaisir.

20. On demande (et cette remarque a trouvé place dans la Dissertation) : Si la comédie est si dangereuse, pourquoi Jésus-Christ et les apôtres n'ont rien dit d'un si grand mal? Ceux qui voudraient tirer avantage de ce silence, n'auraient encore qu'à autoriser les gladiateurs et toutes les autres horreurs des anciens spectacles, dont l'Écriture ne parle non plus que des comédies. Les saints Pères, qui ont essuyé de pareilles difficultés de la bouche des défenseurs des spectacles, nous ont ouvert le chemin pour leur répondre : que les délectables représentations qui intéressent les hommes dans des inclinations vicieuses, sont

proscrites avec elles dans l'Écriture. Les immodesties des tableaux sont condamnées par tous les passages où sont rejetées en général les choses déshonnêtes : il en est de même des représentations du théâtre. Saint Jean n'a rien oublié, lorsqu'il a dit<sup>1</sup> : « N'aimez point le monde ni ce qui est dans le monde : celui qui aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui; car tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie, laquelle concupiscence n'est point de Dieu, mais du monde. » Si la concupiscence n'est pas de Dieu, la délectable représentation qui en étale tous les attraits n'est non plus de lui, mais du monde, et les chrétiens n'y ont point de part.

Saint Paul aussi a tout compris dans ces paroles<sup>2</sup> : « Au reste, mes frères, tout ce qui est véridique, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint (selon le grec, tout ce qui est chaste, tout ce qui est pur), tout ce qui est aimable, tout ce qui est édifiant; s'il y a quelque vertu parmi les hommes, et quelque chose digne de louange dans la discipline, c'est ce que vous devez penser : » tout ce qui vous empêche d'y penser, et qui vous inspire des pensées contraires, ne doit point vous plaire; et doit vous être suspect. Dans ce bel amas de pensées que saint Paul propose à un chrétien, qu'on trouve la place de la comédie de nos jours, quelque vantée qu'elle soit par les gens du monde.

Au reste, ce grand silence de Jésus-Christ sur les comédies me fait souvenir qu'il n'avait pas besoin d'en parler à la maison d'Israël, pour laquelle il était venu, où ces plaisirs de tout temps n'avaient point de lieu. Les Juifs n'avaient de spectacles pour se réjouir que leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs saintes cérémonies : gens simples et naturels par leur institution primitive, ils n'avaient jamais connu ces inventions de la Grèce : et après ces louanges de Balaam<sup>3</sup>, « Il n'y a point d'idole dans Jacob, il n'y a point d'augure, il n'y a point de divination, » on pouvait encore ajouter : Il n'y a point de théâtres, il n'y a point de ces dangereuses représentations : ce peuple innocent et simple trouve un assez agréable divertissement dans sa famille parmi ses enfants : c'est où il se vient délasser à l'exemple de ses patriarches, après avoir cultivé ses terres ou ramené ses troupeaux, et après les autres soins domestiques qui ont succédé à ces travaux; et il n'a pas besoin de tant de dépenses ni de si grands efforts pour se relâcher.

<sup>1</sup> I. Joan. ii, 15.

<sup>2</sup> Philipp. iv, 8.

<sup>3</sup> Num. xxiii, 21, 23.

<sup>1</sup> De Rep. lib. x, fin.

<sup>2</sup> Ibid. lib. iii. De Leg. lib. vii.

<sup>3</sup> I. Joan. 11, 12.

C'était peut-être une des raisons du silence des apôtres, qui, accoutumés à la simplicité de leurs pères et de leur pays, n'étaient point sollicités à reprendre en termes exprès, dans leurs écrits, des pratiques qu'ils ne connaissaient pas dans leur nation : il leur suffisait d'établir les principes qui en donnaient du dégoût : les chrétiens savaient assez que leur religion était fondée sur la judaïque, et qu'on ne souffrait point dans l'Église les plaisirs qui étaient bannis de la Synagogue : quoi qu'il en soit, c'est un grand exemple pour les chrétiens, que celui qu'on voit dans les Juifs; et c'est une honte au peuple spirituel, de flatter les sens par des joies que le peuple charnel ne connaissait pas.

21. Il n'y avait parmi les Juifs qu'un seul poème dramatique, et c'est le Cantique des cantiques. Ce cantique ne respire qu'un amour céleste : et cependant, parce qu'il y est représenté sous la figure d'un amour humain, on défendait la lecture de ce divin poème à la jeunesse : aujourd'hui on ne craint point de l'inviter à voir soupiner des amants pour le plaisir seulement de les voir s'aimer, et pour goûter les douceurs d'une folle passion. Saint Augustin met en doute, s'il faut laisser dans les églises un chant harmonieux, ou s'il vaut mieux s'attacher à la sévère discipline de saint Athanase et de l'Église d'Alexandrie, dont la gravité souffrait à peine, dans le chant ou plutôt dans la récitation des Psaumes, de faibles inflexions<sup>1</sup> : tant on craignait, dans l'Église, de laisser affaiblir la vigueur de l'âme par la douceur du chant. Je ne rapporte pas cet exemple pour blâmer le parti qu'on a pris depuis, quoique bien tard, d'introduire les grandes musiques dans les églises pour ranimer les fidèles tombés en langueur, ou relever à leurs yeux la magnificence du culte de Dieu, quand leur froideur a eu besoin de ce secours. Je ne veux donc point condamner cette pratique nouvelle par la simplicité de l'ancien chant, ni même par la gravité de celui qui fait encore le fond du service divin : je me plains qu'on ait si fort oublié ces saintes délicatesses des Pères, et que l'on pousse si loin les délices de la musique, que, loin de les craindre dans les cantiques de Sion, on cherche à se délecter de celles dont Babylone anime les siens. Le même saint Augustin reprenait des gens qui étalaient beaucoup d'esprit à tourner agréablement des inutilités dans leurs écrits : Eh! leur disait-il<sup>2</sup>, je vous prie qu'on ne rende point agréable ce qui est inutile : *Ne faciunt delectabilia quæ sunt inutilia* : maintenant on voudrait permettre de rendre agréable ce qui est nuisible; et un si mauvais dessein, dans

<sup>1</sup> Conf. lib. x, cap. xxxiii, t. 1, col. 187.

<sup>2</sup> De Anim. et ejus orig. lib. 1, n° 3, l. x, col. 329.

la Dissertation, n'a pas laissé de lui concilier quelque faveur dans le monde.

22. Il est temps de la dépouiller de l'autorité qu'elle a prétendu se donner par le grand nom de saint Thomas et des autres saints. Pour saint Thomas, on oppose deux articles de la question de la modestie extérieure<sup>1</sup>; et on dit qu'il n'y a rien de si exprès que ce qu'il enseigne en faveur de la comédie. Mais d'abord il est bien certain que ce n'est pas ce qu'il a dessein de traiter. La question qu'il propose dans l'article second est à savoir s'il y a des choses plaisantes, joyeuses, ludicra, jocosa, qu'on puisse admettre dans la vie humaine, tant en actions qu'en paroles, dictis seu factis : en d'autres termes, s'il y a des jeux, des divertissements, des récréations innocentes : et il assure qu'il y en a, et même quelque vertu à bien user de ces jeux, ce qui n'est point révoqué en doute : et dans cet article il n'y a pas un seul mot de la comédie : mais il y parle en général des jeux nécessaires à la récréation de l'esprit, qu'il rapporte à une vertu qu'Aristote a nommée *eutrapelia*<sup>2</sup>, par un terme qu'il nous faudra bientôt expliquer.

Au troisième article, la question qu'il examine est à savoir s'il peut y avoir de l'excès dans les divertissements et dans les jeux : et il démontre qu'il peut y en avoir, sans dire encore un seul mot de la comédie au corps de l'article, en sorte qu'il n'y a là aucun embarras.

Ce qui fait la difficulté, c'est que saint Thomas, dans ce même article, se fait une objection qui est la troisième en ordre, où, pour montrer qu'il ne peut y avoir d'excès dans les jeux, il propose l'art des baladins, *histrionum, histrions*, comme le traduisent quelques-uns de nos auteurs, qui ne trouvent point dans notre langue de terme assez propre pour exprimer ce mot latin; n'étant pas même certain qu'il faille entendre par là les comédiens. Quoi qu'il en soit, saint Thomas s'objecte à lui-même que dans cet art, quel qu'il soit et de quelque façon qu'on le tourne, on est dans l'excès du jeu, c'est-à-dire du divertissement, puisqu'on y passe la vie; et néanmoins la profession n'en est pas blâmable. A quoi il répond, qu'en effet elle n'est pas blâmable, pourvu qu'elle garde les règles qu'il lui prescrit, « qui sont de ne rien dire et de ne rien faire d'illicite, ni rien qui ne convienne aux affaires et au temps : » et voilà tout ce que l'on tire de ce saint docteur en faveur de la comédie.

23. Mais afin que la conclusion soit légitime, il faudrait, en premier lieu, qu'il fût bien certain que, sous le nom d'*histrions*, saint Thomas eût

<sup>1</sup> 2. 2. q. clxviii, art. 2 et 5.

<sup>2</sup> De Mor. lib. iv, cap. xiv.

entendu les comédiens : et cela, loin d'être certain, est très-faux; puisque sous ce mot d'*histrions* il comprend manifestement un certain joueur, *joculator*, qui fut montré en esprit à saint Paphnuce, comme un homme qui l'égalait en vertu. Or, constamment ce n'était pas un comédien, mais un simple « joueur de flûte qui gagnait sa vie à cet exercice dans un village, » *in vico*, comme il paraît par l'endroit de la vie de ce saint solitaire, qui est cité par saint Thomas<sup>1</sup>. Il n'y a donc rien, dans ce passage, qui favorise les comédiens : au contraire, on peut remarquer que Dieu voulant faire voir à un grand saint que dans les occupations les plus vulgaires il s'élevait des âmes cachées, d'un rare mérite, il ne choisit pas des comédiens, dont le nombre était alors si grand dans l'empire, mais un homme qui gagnait sa vie à jouer d'un instrument innocent : qui encore se trouva si humble, qu'il se croyait le dernier de tous les pécheurs, à cause, dit-il, que de la vie des voleurs il avait passé à cet état honteux, *foedum artificium*, comme il l'appelait : non qu'il y eût rien de vicieux, mais parce que la flûte était parmi les anciens un des instruments les plus méprisés : à quoi il faut ajouter qu'il quitta ce vil exercice aussitôt qu'il eut reçu les instructions de saint Paphnuce : et c'est à quoi se réduit cette preuve si décisive, qu'on prétend tirer de saint Thomas à l'avantage de la comédie.

Secondement, lorsqu'il parle dans cet endroit du plaisir que ces *histrions* donnaient au peuple en paroles et en actions, il ne sort point de l'idée des discours facétieux accompagnés de gestes plaisants : ce qui est encore bien éloigné de la comédie. On n'en voit guère en effet, et peut-être point, dans le temps de ce saint docteur. Dans son livre sur les Sentences, il parle lui-même des « jeux du théâtre comme de jeux qui furent autrefois : » *ludi qui in theatris agebantur*<sup>2</sup> : et dans cet endroit, non plus que dans tous les autres où il traite des jeux de son temps, les théâtres ne sont pas seulement nommés. Je ne les ai non plus trouvés dans saint Bonaventure son contemporain. Tant de décrets de l'Église et le cri universel des saints Pères les avait décrédités, et peut-être renversés entièrement. Ils se relevèrent quelque temps après sous une autre forme, dont il ne s'agit pas ici, mais, comme l'on ne voit pas que saint Thomas en ait fait aucune mention, l'on peut croire qu'ils n'étaient pas beaucoup en vigueur de son temps, où l'on ne voit guère que des récits ridicules d'histoires pieuses, ou en tout

cas certains *jongleurs, joculariores*, qui divertissaient le peuple, et qu'on prétend à la fin que saint Louis abolit, par la peine qu'il y a toujours à contenir de telles gens dans les règles de l'honnêteté.

24. Quoi qu'il en soit, en troisième lieu, il ne faut pas croire que saint Thomas ait été capable d'approuver les bouffonneries dans la bouche des chrétiens, puisque, parmi les conditions sous lesquelles il permet les réjouissances, il exige, entre autres choses, « que la gravité n'y soit pas entièrement relâchée; *ne gravitas animæ totaliter resolvatur*<sup>1</sup>. » Il faudrait donc, pour tirer de saint Thomas quelque avantage, faire voir, par ce saint docteur, que cette condition convienne aux bouffonneries poussées à l'extrémité dans nos théâtres, où l'on en est comme enivré; et prouver que quelque reste de gravité s'y conserve encore parmi ces excès. Mais saint Thomas est bien éloigné d'une doctrine si absurde, puisqu'au contraire dans son commentaire sur ces paroles de saint Paul : « Qu'on n'entende point parmi vous de saleté, *turpitudō*; de paroles folles, *stultiloquium*; de bouffonneries, *scurrilitas*<sup>2</sup>; » il explique ainsi ces trois mots : « L'apôtre, dit-il<sup>3</sup>, exclut trois vices, *tria vitia* : *excludit* : la saleté, *turpitudinem*, qui se trouve *in tactibus turpibus et amplexibus et osculis* ; *libidinosus*, » car c'est ainsi qu'il l'explique : « les folles paroles, *stultiloquium*; c'est-à-dire, » continue-t-il, celles qui provoquent au mal, *verba provocantia ad malum* : et enfin les bouffonneries, *scurrilitatem*; c'est-à-dire, poursuit saint Thomas, les paroles de plaisanterie, par lesquelles on veut plaire aux autres : » et contre lesquelles il allègue ces paroles de Jésus-Christ en saint Matthieu<sup>4</sup> : « On rendra compte à Dieu de toute parole oiseuse : *id est verbum jocularium per quod volunt inde placere aliis* : *De omni verbo otioso, etc.* »

Il compte donc manifestement ces trois choses parmi les vices, *tria vitia*, et reconnaît un vice ou une malice particulière dans les paroles par lesquelles on veut plaire aux autres et les faire rire, distincte de celle des paroles qui portent au mal; ce qui bannit manifestement la bouffonnerie, ou, pour parler plus précisément, la plaisanterie, du milieu des chrétiens, comme une action légère, indécente, en tout cas oisive, selon saint Thomas, et indigne de la gravité des mœurs chrétiennes.

25. En quatrième lieu, quand il serait vrai,

<sup>1</sup> 2. 2. q. clxviii, art. 2. c.

<sup>2</sup> Eph. v, 4.

<sup>3</sup> Comm. in Ep. ad Eph. cap. v, lect. 2.

<sup>4</sup> Matth. xii, 36.

<sup>1</sup> Vit. Patr. Ruf. in Paphn. cap. xvi, Hist. Laus. chap. lxxiii.

<sup>2</sup> In 4. dist. xvi, q. iv, art. 2. c.